

MISSION EMPLOI ET ENTREPRISES

Bassin d'emploi de Soissons :

8 rue des Minimés
02200 SOISSONS
Tél. 03 23 76 46 20
Fax : 03 23 76 46 23

Bassin d'emploi de Saint-Quentin :

18 boulevard Léon Blum
02100 SAINT-QUENTIN
Tél. 03 23 06 03 36
Fax : 03 23 06 03 44

Bassins d'emploi de Laon et de la Thiérache :

Adresse postale :
Aisne Action Emploi
Mission Emploi et Entreprises
Hôtel du Département, rue Paul Doumer
02000 LAON
Tél. 03 23 24 86 82
Fax : 03 23 24 87 69

Accueil LAON Aisne Action Emploi
Mission Emploi et Entreprises
Route de Besny
02000 LAON

Accueil Thiérache Aisne Action Emploi
Mission Emploi et Entreprises
Le Sémaphore
02500 BUIRE (HIRSON)



conception : Octo/Studio am graphique/LeClot - photos : Corinne/Conseil Général de l'Aisne



Aisne Action Emploi est soutenue par le Conseil Général de l'Aisne, la Communauté Européenne, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre de Métiers, la Chambre d'Agriculture et l'Agence de Développement de l'Aisne.



MISSION EMPLOI ET ENTREPRISES

UN SERVICE POUR VOTRE ENTREPRISE :
DE L'ANALYSE DE VOS BESOINS EN PERSONNEL...
À L'INTÉGRATION REUSSIE D'UN SALARIÉ.



Un service pour votre entreprise : de l'analyse de vos besoins en personnel...à l'intégration réussie d'un salarié.

ANALYSE

- > **Présentation du service** et des différentes étapes d'intervention.
- > **Présentation de l'entreprise.** Accord sur les modalités de collaboration entre l'entreprise et Mission Emploi et Entreprises.
- > **Étude des postes à pourvoir** par une analyse complète et détaillée.
- > **Accord de principe** sur l'élaboration d'un programme d'intégration du futur salarié.



RECHERCHE

- > **Recherche d'un candidat.**
- > **Présentation détaillée du poste** de travail au candidat. Décision du candidat : **positionnement** sur le poste «en connaissance de cause».
- > **Confirmation** de la présentation d'un candidat par téléphone. **Définition d'une date de rencontre.**



CONNEXION

- > **Présentation du candidat** accompagné du chargé de mission.
- > **Visite du poste** de travail.
- > **Validation** de la candidature.
- > Mise en place avec l'employeur et le salarié d'un **programme d'intégration** :
 - Désignation d'un «réfèrent»
 - Définition d'un **planning de rencontres** entre le nouveau salarié, l'employeur et le chargé de mission.



INTÉGRATION

- > Durant la période d'essai, **rendez-vous dans l'entreprise**, avec le salarié, l'employeur, le réfèrent et un chargé de mission pour effectuer **un point sur la formation, l'adaptation** du nouveau salarié et, si besoin, l'**action corrective** sur cette formation.
- > Entretien sur les **progressions effectuées** sur le poste de travail, **élaboration de solutions** pour lever les éventuelles **difficultés** rencontrées.

VALIDATION

- > **Validation de la période d'essai** du salarié.
- > **Bilan de la collaboration et évaluation du service** de Mission Emploi et Entreprises avec l'employeur.
- > Proposition à l'employeur d'intégrer le réseau de partenaires de Mission Emploi et Entreprises et de confier à l'équipe ses prochains recrutements.
- > **Remise des documents de synthèse** et de bilan de collaboration.

